



CAVALAIRE

— GOLFE DE SAINT-TROPEZ —

INFORMATIONS CORONAVIRUS - COVID 19

**SOUTIEN AUX  
ENTREPRISES CAVALAIROISES**

**GUIDE  
D'ACCOMPAGNEMENT**



# SOMMAIRE

- Mot de Monsieur le Maire 3
- Liste des commerces autorisés à exercer pendant le confinement 4
- Dispositifs de soutien du gouvernement 6
- Dispositifs de soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 7
- Accompagnement dans le cadre des dispositifs de soutien 8
- Annuaire dédiés aux entreprises restées ouvertes 9
- Plan de relance de l'économie cavaloise 10

# LE MOT DU MAIRE

*Mesdames, Messieurs.*

*Chers commerçants, artisans et professionnels cavallais.*

*Comme vous le savez, nous traversons depuis le mois de mars une crise sanitaire sans précédent qui impacte et impactera profondément dans les prochaines semaines et les prochains mois nos modes de vie partout en France et bien sûr à Cavalaire.*

*Nos comportements, nos attitudes en seront profondément modifiés.  
Et nous devons, à l'avenir, nous adapter à de nouveaux modes d'interaction sociale.*

*Notre économie, essentiellement issue du tourisme, du commerce, et des services est touchée de plein fouet par cette pandémie historique et en portera les stigmates pendant de longs mois.*

*Face à l'adversité et à ce contexte difficile, je veux que vous sachiez que la commune de Cavalaire accompagnera tous les professionnels de notre territoire pour traverser sans encombre cette période délicate.*

*J'ai ainsi demandé à mes services de réaliser ce guide synthétique qui a pour vocation de vous accompagner d'une part dans l'ensemble de vos démarches administratives pour pouvoir profiter des différents dispositifs de soutien proposés par l'Etat et les collectivités territoriales, et d'autre part de vous présenter les actions que la ville de Cavalaire met et mettra en œuvre dans les prochains mois pour soutenir notre économie locale et pour redynamiser notre tourisme, et notre commerce de proximité.*

*Chers commerçants, artisans, et professionnels cavallais, comptez sur toute mon abnégation pour vous accompagner et participer au mieux à la reprise de notre activité économique et touristique.*

*Prenez soin de vous et de vos proches*

*Amicalement.*

**Votre Maire**  
Philippe Leonelli

# I- LES ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS À OUVRIR

**Selon l'annexe à l'article 1er de l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, les activités autorisées à rester ouvertes pendant la crise sont les suivantes :**

- Entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles
- Commerce d'équipements automobiles
- Commerce et réparation de motocycles et cycles
- Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles
- Commerce de détail de produits surgelés
- Commerce d'alimentation générale
- Supérettes
- Supermarchés
- Magasins multi-commerces
- Hypermarchés
- Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
- Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
- Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
- Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
- Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
- Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
- Les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives
- Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
- Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
- Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé
- Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
- Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie
- Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
- Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.
- Hôtels et hébergement similaire

- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier
- Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
- Location et location-bail de machines et équipements agricoles
- Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
- Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- Activités des agences de travail temporaire
- Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
- Hôtels et hébergement similaire
- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier
- Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
- Location et location-bail de machines et équipements agricoles
- Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
- Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- Activités des agences de travail temporaire
- Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- Réparation d'équipements de communication
- Blanchisserie-teinturerie
- Blanchisserie-teinturerie de gros
- Blanchisserie-teinturerie de détail
- Services funéraires
- Activités financières et d'assurance

**Toutes les autres activités commerciales et de services recevant du public doivent rester fermées au public jusqu'à nouvel ordre.**

**Les activités artisanales et industrielles, ainsi que les activités sur les chantiers peuvent être préservées à condition de respecter certaines mesures liées à la distanciation sociale.**

**Retrouvez tous les détails des conditions d'ouverture :**

- <https://www.var.cci.fr/content/covid-19-autorisations-douverture>

# I- DISPOSITIFS DE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT

**Dès le début de la crise, le gouvernement a mis en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises (source ministère de l'économie)**

1. Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
2. Remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
3. Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté
4. Aide de 1 500 euros + soutien complémentaire de 2000€ pour les plus petites entreprises, les indépendants et les micro entreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité
5. Mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie
6. Soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires
7. Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé
8. Appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises
9. Reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas

**Accéder aux différents sites et formulaires pour profiter des mesures :**

- <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# I- DISPOSITIFS DE SOUTIEN DE LA RÉGION SUD

La région Sud se mobilise et propose un large panel de dispositifs de soutien aux entreprises du territoire en complément des aides de l'Etat.  
(source : Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

- Participation au Fonds National de Solidarité permettant l'aide de 1500€ et le complément de 2000€ pour les plus petites entreprises
- Prêt pour les entreprises et associations de - de 20 salariés, compris entre 3 000 € et 10 000 €, sans garantie personnelle, à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois grâce au fonds Covid Résistance. Opéré en partenariat avec le réseau initiative. 5M€ de prêts rebond avec la Banque publique d'investissement pour des besoins supplémentaires
- 10M€ fléchés sur Région Sud garantie
  - Garantie bancaire jusqu'à 80% pour les entreprises éligibles au fonds et impactées par la pandémie du COVID 19, afin de sécuriser au mieux l'accès aux financements bancaires pour les entreprises de la région
  - Déposez votre dossier auprès de Bpifrance en Région <https://www.bpifrance.fr/>
- 5M€ à travers Région Sud défensif.
  - Une subvention ou une avance remboursable pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles ou exceptionnelles mais souhaitant investir massivement pour ancrer leur activité et rebondir.
  - Déposez votre dossier sur le portail subvention de la Région <https://subventionsenligne.maregionsud.fr/Authentification/LogOn?ReturnUrl=%2F>
- 2M€ des dispositifs d'accompagnement dédiés à la gestion de l'urgence
  - « Mon projet d'entreprise » et les accompagnements artisanat commerce et économie sociale et solidaire sont réorientés pour les mois à venir sur la gestion de l'urgence

Accéder aux différents sites et formulaires pour connaître et profiter des mesures de la région :



<https://entreprises.maregionsud.fr>

# ACCOMPAGNEMENTS ET CONTACTS UTILES DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS GOUVERNEMENTAUX ET TERRITOTRIAUX DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

*Si vous souhaitez être accompagné afin de réaliser les formalités de l'une des mesures gouvernementales ou régionales, nous vous invitons pleinement à contacter l'un des organismes suivants. Ces derniers ont tous créé, à l'occasion de la crise du coronavirus **des cellules d'accompagnement dédiées.***

*Elles sauront vous accompagner au mieux et disposent de spécialistes dans chacun des secteurs de l'entreprise (Ressources humaines, Comptabilité etc.)*

- **Chambre de Commerce et d'Industrie du Var**  
Cellule « appui aux entreprises »  
Tél : 04 94 22 81 10  
[allocci@var.cci.fr](mailto:allocci@var.cci.fr)  
<https://www.var.cci.fr/content/covid-19-des-mesures-exceptionnelles>
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat P.A.C.A**  
Cellule d'accompagnement  
Tél : 09 800 806 00  
[assistance83@cmar-paca.fr](mailto:assistance83@cmar-paca.fr)  
<https://www.cmar-paca.fr/>
- **Région Sud**  
Tél : 0805 805 145
- **Maison de l'entreprise (C.C. du Golfe de Saint-Tropez)**  
Tél : 04 94 43 14 85  
[mde@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:mde@cc-golfedesainttropez.fr)  
<https://www.cc-golfedesainttropez.fr/liste-des-actualites/651-covid-19-mesures-d-aide-aux-entreprises>
- **Ville de Cavalaire-sur-mer**  
Tel : 06 37 36 56 26  
[entreprise@cavalaire.fr](mailto:entreprise@cavalaire.fr)  
[www.cavalaire.fr](http://www.cavalaire.fr)

Mais aussi...

- **DIRECCTE** : 04 86 67 32 86 / [paca.continue-eco@direccte.gouv.fr](mailto:paca.continue-eco@direccte.gouv.fr)
- **DGFIP** : [ddfip83pgp.actioneconomique@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip83pgp.actioneconomique@dgifip.finances.gouv.fr)
- **URSSAF** : 04 94 41 87 54 / [gestiondecrise.paca@urssaf.fr](mailto:gestiondecrise.paca@urssaf.fr)
- **RSI** : 3698
- **UPV** : [www.upv.org](http://www.upv.org)
- **BPIFRANCE** : N° vert : 0 969 370 240

# ANNUAIRES DÉDIÉS AUX ENTREPRISES RESTÉES OUVERTES

## INITIATIVE DE LA VILLE

La commune a créé un annuaire recensant l'ensemble des entreprises qui assurent la continuité de la fourniture en denrées alimentaires, des prestations de restauration mais aussi de services.

Si ce n'est pas encore le cas, vous pouvez encore y figurer en adressant votre demande par email à l'adresse : [entreprise@cavalaire.fr](mailto:entreprise@cavalaire.fr)

Vos informations seront également reprises sur le site de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

## INITIATIVE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR

La CCI du Var, avec la participation des Chambres d'Agriculture et de Métiers et de l'Artisanat du Var, met à disposition des artisans-commerçants une carte de géo localisation.

Cette dernière vous permet également d'informer l'ensemble des Varois de votre ouverture au public et des services que vous proposez.

Pour y figurer, cliquez ci-après :

● <https://www.var.cci.fr/content/covid-19-une-carte-interactive-pour-enregistrer-vos-commerces-ouverts>

# PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE CAVALAIROISE

La ville de Cavalaire élabore actuellement un ensemble de mesures visant à soutenir l'économie locale pendant la crise et à anticiper la fin de cette dernière pour assurer la redynamisation des secteurs du tourisme, du commerce de proximité et des services.

La commune met ainsi en œuvre ainsi :

## PENDANT LA CRISE

- **La distribution d'attestations dérogatoires de déplacement** à l'ensemble des commerçants restés ouverts à destination des clients qui en font la demande
- **La distribution de masques** auprès des commerçants les plus exposés (dans la limite des stocks disponibles)
- **La mise en place d'un annuaire des commerces restés ouverts** pendant la crise sur le site internet de la ville
- **La promotion et la communication de l'actualité commerciale** sur la page satellite Facebook de la ville : Cavalaire cœur de ville
- **La promotion et le partage des initiatives du tissu économique et commercial** (entraide entre commerçants)

## PENDANT ET APRÈS LA CRISE

- **Une enquête exhaustive auprès des professionnels** cavallais pour connaître la situation, les difficultés, et les attentes de ces derniers pendant et après la crise. Cette enquête sera administrée auprès d'un large panel de commerçants, artisans, et professions indépendantes par téléphone à partir du 9 avril 2020. Elle permettra ainsi à terme l'élaboration d'un plan d'actions pertinent et adapté au tissu économique cavallais.

Si vous n'avez pas été contacté et que vous souhaitez participer à cette étude, vous pouvez contacter la cellule dédiée au **06 37 36 56 26** La mise en place d'un **numéro unique de soutien** pour tous les professionnels au 06 37 36 56 26

- **La mise en place d'un numéro unique de soutien** pour tous les professionnels cavallais au **06 37 36 56 26**

- **Une étude relative à l'échelonnement du paiement des redevances** d'occupation temporaire sur le domaine public. Dans l'immédiat, aucun encaissement de redevances ne sera réalisé avant octobre 2020.
- **Une réunion avec les acteurs du secteur bancaire cavalois** pour s'assurer de l'accompagnement et du respect des mesures gouvernementales auprès des entreprises
- **Une réunion avec les acteurs de l'immobilier commercial** pour s'assurer de l'accompagnement et du respect des mesures gouvernementales auprès des entreprises
- **L'élaboration d'outils numériques dédiés au commerce de proximité de Cavalaire** (application, site internet dédié à l'appareil commercial cavalois) en collaboration avec l'association des commerçants.
- **Le financement d'un accompagnement personnalisé et d'une formation aux outils numériques pour les entreprises cavaloises** en partenariat avec la région et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.
- **L'élaboration d'un plan média dédié au tissu économique cavalois** et plus largement d'un plan de communication et de promotion de la destination « CAVALAIRE ».
- **L'élaboration d'un plan de communication dédié à la sécurisation de la population** face au coronavirus dans les prochains mois et en saison estivale.